

## Guide pour l'auto-certification CRS et FATCA des entités juridiques

Sur la base des exigences du Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) et de l'échange automatique de renseignements / « Common Reporting Standard » (CRS), les établissements financiers suisses sont tenus de collecter auprès des titulaires de compte des informations sur le domicile fiscal.

**Le formulaire « Auto-certification CRS et FATCA des entités juridiques » est destiné exclusivement aux entités juridiques en tant que titulaire de compte. Pour les comptes joints, chaque titulaire de compte doit déposer un formulaire.**

### Partie 1 – Informations sur le titulaire de compte (entité juridique)

Dans cette partie du formulaire sont collectées les informations sur le titulaire de compte.

**Titulaire de compte** – Le titulaire de compte est l'entité juridique que la banque identifie et inscrit comme le titulaire d'un compte financier. Des tiers peuvent également être considérés à des fins réglementaires comme titulaire de compte, voir à cet égard la partie 3.

**État de la création ou de la constitution** – Il faut indiquer l'État dont le droit régit la constitution, la création ou l'organisation de l'entité juridique.

**Nature de l'organisation** – Il faut indiquer la nature de l'organisation de l'entité juridique. Il faut choisir parmi les options suivantes :

- a) **Personne morale** : La notion de personne morale couvre la plupart des formes de sociétés ainsi que les entités juridiques étatiques (gouvernements, collectivités territoriales, autorités, etc.). Pour les personnes morales, veuillez cocher cette case, sauf s'il s'agit d'un trust, d'une fondation ou de toute autre structure juridique similaire.
- b) **Trust** : Si le titulaire de compte est un trust en vertu d'un droit étranger, veuillez cocher cette case.
- c) **Structures juridiques similaires** : Si le titulaire de compte est une fondation ou une structure similaire, veuillez cocher cette case.

**Adresse du siège** – Il faut retenir l'adresse effective du siège. En règle générale, celle-ci résulte de l'extrait du registre du commerce de l'entité juridique ou d'un document officiel comparable. Il est également possible d'indiquer le lieu de l'administration effective. Le lieu de l'administration effective est le lieu où se situe le centre économique et effectif de l'entité juridique, resp. le lieu de la direction.

**Adresse postale** – L'adresse postale ne doit être indiquée que si elle est située dans un pays différent de celui de l'adresse de domicile. En ce cas, il faut en indiquer le motif. S'il existe plusieurs adresses postales différentes, il est possible de les indiquer sur une feuille annexe distincte.

**Succursale** – Une succursale est une entreprise ou une agence qui représente d'un point de vue juridique une partie de l'établissement principal, mais qui exerce une activité commerciale de manière permanente dans ses propres locaux et qui jouit, pour ce faire, d'une certaine indépendance économique et commerciale.

### Partie 2 – Domicile fiscal du titulaire de compte (entité juridique)

Dans cette partie du formulaire, il faut indiquer tous les États dans lesquels le titulaire de compte (ou la succursale si pertinent) est résident fiscal d'après les lois fiscales en vigueur dans les pays concernés, c'est-à-dire dans lesquels les revenus du titulaire de compte sont imposables (imposition illimitée). Pour chaque État, il faut mentionner le numéro d'identification fiscale (NIF) correspondant du titulaire de compte. Si les lignes prévues dans le formulaire ne sont pas suffisantes, il faut joindre une feuille annexe.

#### Numéro d'identification fiscale (NIF)

Le numéro d'identification fiscale est le numéro d'identification délivré par l'État de la résidence fiscale qui permet d'identifier les personnes aux fins de l'application de la législation fiscale du pays concerné. Vous trouverez des informations supplémentaires sur les numéros d'identification fiscale des différents États sous ([www.oecd.org](http://www.oecd.org) > Topics > Tax > Exchange of information > Automatic exchange of information portal > CRS Implementation and Assistance > Tax Identification Numbers).

#### NIF non applicable

Si le titulaire de compte n'est pas en mesure d'indiquer un numéro d'identification fiscale d'un État, il faut alors cocher la case « NIF non disponible » et expliquer dans la ligne prévue à cet effet les raisons de l'impossibilité d'indiquer un numéro d'identification fiscale (par exemple parce que l'autorité fiscale compétente ne délivre pas de numéro d'identification fiscale, etc.).

### Résidence fiscale

La résidence fiscale (assujettissement illimité) doit être déterminée selon les législations nationales spécifiques et le cas échéant sur la base de la convention de double imposition applicable (CDI). **La banque n'a pas le droit de conseiller les clients resp. les personnes exerçant le contrôle lors de la recherche et de la détermination de la résidence fiscale. Les critères d'un assujettissement illimité à l'impôt peuvent varier d'un État à l'autre.**

Pour les entités juridiques, l'assujettissement illimité à l'impôt peut par exemple être justifié par le siège ou le lieu de la direction effective. Un assujettissement limité à l'impôt (p. ex. en raison de revenus provenant de sources situées dans un État, d'un immeuble, d'une participation dans une société de personnes ou d'un établissement) ne justifie normalement pas à lui seul une résidence fiscale.

Les États qui mettent en œuvre l'échange automatique de renseignements sont tenus de rendre accessibles au public via le portail de l'OCDE ([www.oecd.org](http://www.oecd.org) > Topics > Tax > Exchange of information > Automatic exchange of information portal > CRS Implementation and Assistance > Tax residency rules) des informations pouvant être utilisées comme moyen auxiliaire lors de la recherche de la résidence fiscale.

Si une entité juridique une personne est considérée comme assujettie de manière illimitée dans plus d'un État en raison des législations nationales spécifiques, il faut alors appliquer une éventuelle convention de double imposition (CDI) conclue entre les deux États afin de déterminer la résidence fiscale. Dans ces cas, l'examen en cascade (règles dites « **tie-breaker** ») détermine quel est l'État de la résidence fiscale d'une personne physique. En l'absence de CDI entre les deux États qui permettrait d'attribuer la résidence fiscale à l'un d'entre eux, la personne concernée est considérée comme résidente des deux États pour les besoins du CRS.

Le domicile fiscal doit être indiqué de manière clairement identifiable (Inscription en toutes lettres du nom complet du pays).

La banque peut exiger des documents supplémentaires comme preuve du domicile fiscal déclaré.

### Partie 3 – Comptes fiduciaires

Dans cette partie du formulaire, le titulaire de compte déclare agir ou non pour le compte d'un tiers en tant que fiduciaire ou « nommée » au regard des valeurs patrimoniales confiées à la banque. Veuillez noter qu'une pure participation au capital d'une personne morale ne constitue pas un rapport de fiducie. Un rapport de fiducie est en règle générale établi au moyen d'un contrat (p. ex. mandat de gestion d'un immeuble au profit d'une société fiduciaire).

Dès lors que la réponse apportée à cette question est « oui » et que le titulaire de compte est considéré comme NFE (CRS) ou NFFE (FATCA) dans la partie 5 du formulaire, le tiers pour le compte duquel le titulaire de compte agit en tant que fiduciaire ou « nommée » doit être mentionné. Ce tiers est en conséquence également considéré comme titulaire de compte pour les besoins du CRS/FATCA et doit déposer l'auto-certification correspondante (pour les entités juridiques ou les personnes physiques).

### Partie 4 – QI

Cette partie du formulaire concerne la volonté du titulaire de compte d'investir dans des titres américains.

Dès lors que la réponse apportée à cette question est « oui », il faut déposer en plus le formulaire « Auto-certification QI des entités juridiques ».

**Titres américains** – En règle générale, les titres américains sont des actions de sociétés américaines ainsi que des emprunts ou fonds de placement d'émetteurs américains. La codification selon SIX Telekurs ou d'autres fournisseurs d'informations similaires est déterminante.

### Partie 5 – Classification CRS et FATCA

Dans cette partie du formulaire, le titulaire de compte déclare sa classification CRS et FATCA. **Il ne faut cocher qu'une seule classification CRS et une seule classification FATCA. Si plusieurs classifications ont été cochées, cela entraîne la nullité de l'auto-certification.**

Le questionnaire ci-dessous est destiné à fournir l'aide nécessaire à la détermination de la classification CRS et FATCA des entités juridiques. Le questionnaire est exclusivement destiné aux entités juridiques qui ne proposent pas de prestations financières ni n'exercent d'autres activités financières.

**Les entités juridiques qui exercent l'une des activités financières suivantes ne doivent pas utiliser le questionnaire prévu dans cette partie 5 (cf. en bas) et sont tenues de consulter un conseiller fiscal en cas d'incertitude sur leurs classifications CRS ou FATCA :**

- banques et banques centrales ;
- négociants en titres/valeurs mobilières ;
- compagnies d'assurances ;
- sociétés holding détenant directement ou indirectement un établissement financier ;
- Treasury Centers ou autres membres d'un groupe de sociétés auquel appartient un établissement financier ;
- entités juridiques soumises à la surveillance d'une autorité de surveillance des marchés financiers ;
- fonds de placement ou fonds spéculatifs et caisses de pensions, ainsi que leurs filiales ;
- gestionnaires de fortune professionnels ou sociétés de services financiers qui exercent pour les clients l'une des activités suivantes :
  - négoce d'instruments financiers
  - gestion de portefeuilles individuels ou collectifs
  - autres investissements ou gestions de patrimoines financiers
- sociétés trustee (corporate trustees).

Ce questionnaire met en évidence les règles générales. En cas d'incertitudes et en présence de circonstances particulières, le résultat doit être vérifié par le titulaire de compte avec un conseiller fiscal.

Pour déterminer les classifications CRS et FATCA applicables, veuillez parcourir le questionnaire jusqu'à trouver une solution (cf. colonne de droite). Vous trouverez la description des solutions A1-C6 ci-dessous à la suite du questionnaire.

**Ce questionnaire relatif aux classifications CRS et FATCA pour les entités juridiques est un moyen auxiliaire indicatif. La banque décline toute responsabilité quant à l'exactitude des classifications qui en résultent et attire l'attention du titulaire de compte sur le fait qu'il répond seul de l'exactitude de la classification.**

#### Questionnaire

Partie A		
A1	<p><b>L'entité juridique est-elle une société holding d'un groupe non financier (holding company of a nonfinancial group)?</b></p> <p>Répondez « oui » si une grande partie des activités de l'entité juridique consiste à financer des sociétés du groupe et/ou à détenir (de manière directe ou indirecte) des participations (en tout ou partie) dans une ou plusieurs filiales qui exerce(nt) une activité autre que celle d'un établissement financier.</p> <p>L'expression « une grande partie des activités » signifie à cet égard au moins 80 pour cent des revenus bruts d'une entité juridique. Le seuil de 80 pour cent peut être atteint soit par l'activité de holding elle-même, le financement et la fourniture de prestations pour les filiales qui sont des entités juridiques liées, soit par une combinaison des deux activités. La notion de « filiale » comprend à cet égard toute société de capitaux dont les actions en circulation sont détenues de manière directe ou indirecte par l'entité juridique à hauteur de 10% au moins.</p>	<input type="checkbox"/> <b>Oui (Fin / solution A1)</b> <input type="checkbox"/> <b>Non</b> (Passer à la question suivante)
A2	<p><b>L'entité juridique n'exerce-t-elle encore aucune activité et n'en a-t-elle pas non plus exercé dans le passé, mais investit du capital dans des valeurs patrimoniales avec l'intention d'exercer une activité autre que celle d'un établissement financier, et l'entité juridique a-t-elle été créée il y a moins de 24 mois ?</b></p>	<input type="checkbox"/> <b>Oui (Fin / solution A2)</b> <input type="checkbox"/> <b>Non</b> (Passer à la question suivante)
A3	<p><b>L'entité juridique est-elle en liquidation ou procède-t-elle à une restructuration dans le cadre d'une procédure de faillite ou d'une procédure concordataire avec l'intention de poursuivre ou de reprendre une activité autre que celle d'un établissement financier et n'était-elle pas un établissement financier au cours des cinq dernières années ?</b></p>	<input type="checkbox"/> <b>Oui (Fin / solution A3)</b> <input type="checkbox"/> <b>Non</b> (Passer à la question suivante)

A4	<b>L'entité juridique fait-elle partie d'un groupe non financier et réalise-t-elle principalement des opérations de financement et de couverture avec ou pour des entités juridiques liées qui ne sont pas des établissements financiers ?</b>	<input type="checkbox"/> <b>Oui (Fin / solution A4)</b> <input type="checkbox"/> <b>Non (Poursuivre avec la partie B)</b>
<b>Partie B</b>		
B1	<b>Plus de 50% des revenus bruts de l'entité juridique proviennent-ils du placement ou du négoce de patrimoine financier ?</b>  Remarque : La notion de « patrimoine financier » comprend les valeurs patrimoniales bancables telles que les titres, les produits dérivés, les participations dans des sociétés de personnes, les matières premières, les swaps, les annuités et autres valeurs similaires. La notion ne comprend toutefois pas les immeubles, les objets d'art ni les navires.	<input type="checkbox"/> <b>Oui</b> (Passer à la question suivante) <input type="checkbox"/> <b>Non (Poursuivre avec la partie C)</b>
B2	<b>L'entité juridique ou une partie de ses valeurs patrimoniales est-elle gérée par un autre établissement financier ?</b>  Remarque : Répondez « oui » si l'entité juridique dispose d'un mandat discrétionnaire de gestion de fortune auprès d'une banque ou si elle est gérée dans son ensemble par un établissement financier (tel qu'un trust géré par une société trustee).  Répondez « non » si l'entité juridique bénéficie seulement de prestations administratives de la part d'un gestionnaire qui ne dispose pas d'un pouvoir d'appréciation quant aux décisions de placement.	<input type="checkbox"/> <b>Oui</b> (Passer à la question suivante) <input type="checkbox"/> <b>Non (Poursuivre avec la partie C)</b>
B3	<b>L'entité juridique est-elle une filiale détenue intégralement par une entité étatique, une organisation internationale ou une banque centrale ?</b>  Remarque : Répondez « oui » si chaque détenteur direct d'une participation sous forme de fonds propres est considéré comme un « exempt beneficial owner » d'après les US Treasury Regulations ou un IGA applicable et si chaque détenteur direct d'une participation sous forme de capitaux de tiers est soit un établissement dépositaire (depository institution) soit un « exempt beneficial owner » d'après les US Treasury Regulations ou un IGA applicable.	<input type="checkbox"/> <b>Oui (Fin / solution B1)</b> <input type="checkbox"/> <b>Non</b> (Passer à la question suivante)
B4	<b>L'entité juridique a-t-elle été créée à des fins religieuses, scientifiques, artistiques, culturelles, sportives, éducatives, d'intérêt général ou analogues et poursuit-elle exclusivement ces buts, et est-elle libérée de l'impôt sur le bénéfice/revenu dans l'État de son domicile ?</b>	<input type="checkbox"/> <b>Oui (Fin / solution B2)</b> <input type="checkbox"/> <b>Non</b> (Passer à la question suivante)
B5	<b>L'entité juridique est-elle un intermédiaire financier ?</b>  Remarque : Répondez « oui » si l'entité juridique détient un patrimoine financier pour le compte d'un autre ayant droit économique, p. ex. en tant que fiduciaire ou « nominee ».	<input type="checkbox"/> <b>Oui (Fin / solution B3)</b> <input type="checkbox"/> <b>Non</b> (Passer à la question suivante)
B6	<b>L'entité juridique possède-t-elle un compte financier pour le compte d'un nonparticipating FFI ?</b>  Remarque : Répondez « oui » si un nonparticipating FFI détient par exemple une participation sous forme de fonds propres ou de capitaux de tiers dans l'entité juridique.	<input type="checkbox"/> <b>Oui (Fin / solution B3)</b> <input type="checkbox"/> <b>Non (Fin / solution B4)</b>
<b>Partie C</b>		
C1	<b>Les actions de l'entité juridique sont-elles régulièrement négociées auprès d'une bourse de valeurs reconnue (société cotée en bourse) ou l'entité juridique est-elle une entité juridique liée d'une société cotée en bourse ?</b>  Remarque : Une entité juridique est une « entité juridique liée » d'une autre entité juridique lorsque (a) l'une des deux entités juridiques contrôle l'autre ou (b) les deux entités juridiques sont soumises au même contrôle. Le contrôle existe	<input type="checkbox"/> <b>Oui (Fin / solution C1)</b> <input type="checkbox"/> <b>Non</b> (Passer à la question suivante)

	lorsqu'une entité juridique détient cumulativement, de manière directe ou indirecte, plus de 50% du capital et des droits de vote.	
C2	<b>L'entité juridique est-elle une organisation internationale ou est-elle une filiale détenue intégralement par une organisation internationale ?</b>	<input type="checkbox"/> <b>Oui (Fin / solution C2)</b> <input type="checkbox"/> <b>Non</b> (Passer à la question suivante)
C3	<b>L'entité juridique est-elle une entité étatique ou est-elle une filiale détenue intégralement par une entité étatique ?</b>  Remarque : La notion d'entité étatique signifie l'État, resp. le gouvernement d'un État et une partie politique du territoire d'un État (telle que p. ex. un canton, un État fédéral, une province ou une commune), ou une autorité, un service ou une institution intégralement contrôlé(e) par l'État. Cette catégorie englobe les parties intégrantes, les entités juridiques contrôlées et les subdivisions politiques d'un État.	<input type="checkbox"/> <b>Oui (Fin / solution C3)</b> <input type="checkbox"/> <b>Non</b> (Passer à la question suivante)
C4	<b>L'entité juridique a-t-elle été créée à des fins religieuses, scientifiques, artistiques, culturelles, sportives, éducatives, d'intérêt général ou analogues et poursuit-elle exclusivement ces buts, et est-elle libérée de l'impôt sur le bénéfice/revenu dans l'État de son domicile ?</b>	<input type="checkbox"/> <b>Oui (Fin / solution C4)</b> <input type="checkbox"/> <b>Non</b> (Passer à la question suivante)
C5	<b>Les revenus bruts de l'entité juridique de l'année calendaire précédente, resp. de l'exercice précédent, sont-ils des revenus passifs à hauteur de plus de 50% ?</b>  Remarque : Les revenus passifs sont tous les revenus qui ne proviennent pas d'une activité opérationnelle. Les revenus passifs englobent les revenus provenant du patrimoine financier (p. ex. les dividendes et leurs substituts, les intérêts et leurs substituts, les gains en capitaux), ceux provenant de la propriété (p. ex. les revenus locatifs ou les droits de licence, sauf si ceux-ci proviennent d'une activité commerciale active exercée par des employés de l'entité juridique), ainsi que les annuités.	<input type="checkbox"/> <b>Oui (Fin / solution C5)</b> <input type="checkbox"/> <b>Non</b> (Passer à la question suivante)
C6	<b>Les valeurs patrimoniales que l'entité juridique possédait au cours de l'année calendaire précédente, resp. de l'exercice précédent, sont-elles à hauteur de plus de 50% des valeurs patrimoniales servant ou devant servir à obtenir des revenus passifs ?</b>  Remarque : Les revenus passifs sont tous les revenus qui ne proviennent pas d'une activité opérationnelle. Les revenus passifs englobent les revenus provenant du patrimoine financier (p. ex. les dividendes et leurs substituts, les intérêts et leurs substituts, les gains en capitaux), ceux provenant de la propriété (p. ex. les revenus locatifs ou les droits de licence, sauf si ceux-ci proviennent d'une activité commerciale active exercée par des employés de l'entité juridique), ainsi que les annuités.	<input type="checkbox"/> <b>Oui (Fin / solution C5)</b> <input type="checkbox"/> <b>Non (Fin / solution C6)</b>

Vous trouverez dans le tableau suivant la proposition de classification CRS et FATCA correspondant aux réponses que vous avez données ci-avant:

	<b>Classification CRS</b>	<b>Classification FATCA</b>
Solution A1	Active NFE	Nonfinancial group entity
Solution A2	Active NFE	Excepted nonfinancial start-up company
Solution A3	Active NFE	Excepted nonfinancial entity in liquidation or bankruptcy
Solution A4	Active NFE	Nonfinancial group entity
Solution B1	Professionally Managed Investment Entity FI	Entity wholly owned by exempt beneficial owners
Solution B2	Professionally Managed Investment Entity FI	Nonprofit organization
Solution B3	Professionally Managed Investment Entity FI	Investment Entity → Veuillez consulter un conseiller fiscal afin de déterminer la classification FATCA exacte (Chapter 4 Status) de l'entité juridique. Celle-ci peut varier en fonction de l'IGA applicable.
Solution B4	Professionally Managed Investment Entity FI	Owner-documented FFI
Solution C1	Exempted Active NFE - Corporation whose shares are regularly traded or a related entity of a corporation whose shares are regularly traded on a recognized stock exchange	Publicly traded NFFE or NFFE affiliate of a publicly traded corporation
Solution C2	Exempted Active NFE - International Organization or an entity wholly owned by the foregoing	International organization
Solution C3	Exempted Active NFE - Governmental Entity or an entity wholly owned by the foregoing	Foreign government, government of a US possession, or foreign central bank of issue
Solution C4	Active NFE	Nonprofit organization
Solution C5	Passive NFE	Passive NFFE
Solution C6	Active NFE	Active NFFE

Si vous avez besoin d'une aide supplémentaire pour déterminer les classifications CRS et FATCA, veuillez consulter un conseiller fiscal. Des dispositions réglementaires interdisent à votre conseiller à la clientèle de vous donner des conseils en matière de classification.

#### **Quand faut-il déposer l'auto-certification des personnes exerçant le contrôle ?**

Le formulaire pour les personnes exerçant le contrôle doit seulement être déposé lorsque l'entité juridique contrôlée (titulaire de compte) :

- est considérée comme « passive NFFE » en vertu des dispositions du FATCA ; et/ou
- est considérée comme « passive NFE » en vertu des dispositions du CRS ; ou
- est considérée comme « Professionally Managed Investment Entity FI » en vertu des dispositions du CRS et domiciliée dans un État non participant. La liste des États participants peut être consultée sur le site internet de l'OCDE ([www.oecd.org](http://www.oecd.org) > Topics > Tax > Exchange of information > Global Forum on Transparency and Exchange of Information for Tax Purposes > Status of Commitments).

#### **Qui sont les personnes qui exercent le contrôle ?**

Les personnes qui exercent le contrôle sont des personnes physiques qui contrôlent finalement l'entité juridique (titulaire de compte), resp. qui la contrôlent effectivement de manière identifiable. L'auto-certification des personnes exerçant le contrôle doit en règle générale être déposée par chaque personne physique mentionnée sur les formulaires A, K, S ou T de la CDB déposés par l'entité juridique contrôlée.

#### **Quand faut-il déposer en plus le formulaire FATCA Owner Reporting Statement ?**

Le formulaire FATCA Owner Reporting Statement doit seulement être déposé lorsque le titulaire de compte :

- est considéré comme « Owner-documented FFI » en vertu des dispositions du FATCA ; ou
- est considéré comme « Entity wholly owned by exempt beneficial owners » en vertu des dispositions du FATCA.

#### **Partie 6 – Global Intermediary Identification Number (GIIN)**

Il ne faut remplir cette partie 6 que si la classification FATCA choisie requiert un GIIN. Les classifications FATCA requérant un GIIN sont marquées dans la partie 5 d'un renvoi à la partie 6.

**GIIN (Global Intermediary Identification Number)** – Le GIIN est le numéro d'identification global pour les intermédiaires financiers délivré par l'IRS (autorité fiscale américaine) aux entités juridiques en raison de leur enregistrement pour les besoins du FATCA.

#### **Partie 7 – Sponsored Entities ou Trustee documented Trusts**

Il ne faut remplir cette partie 7 que si la classification FATCA choisie dans la partie 5 renvoie à cette partie 7.

Une « sponsored entity » ou un « trustee documented trust » doit en règle générale (exceptions possibles selon les directives locales d'application FATCA IGA) indiquer aussi bien son propre GIIN, que la société a obtenu lors de son enregistrement auprès de l'IRS, que le GIIN du sponsor.

#### **Partie 8 – Confirmation**

Le formulaire doit être signé par la/les personne(s) de l'entité juridique ayant le droit de signature (conformément à la preuve du pouvoir de représentation ou conformément aux règles internes de signature). En plus de la signature, les nom et prénom de la personne ayant le droit de signature doivent être indiqués en lettres d'imprimerie.

En signant le formulaire, le/les signataire(s) atteste(nt) l'exactitude des informations dans le formulaire.